

Procès-verbal n°3 de la commission des Compétitions jeunes

| | |
|---------------------|--|
| Réunion du : | Jeudi 16 Septembre 2021 |
| À : | 14h00 au siège du DGL |
| Présidence : | M. Bernard BARLAGUET |
| Présents : | Patrick AURILLON, Jean-Pierre RIEU, Jean Marie TASTEVIN, Stéphan BROCCQ, Denis LASGOUTE, Emile HOURS |
| Excusé : | |

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 2 de la réunion du 02/09/2021.

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Réduction du nombre d'équipes en championnats régionaux. Tendre des compétitions territoriales et non plus départementales- Protéger les clubs formateurs en limitant le nombre de joueurs mutés (article 93.3° Réflexion à la notion des 50 kms pour les mutations).

NOUVELLE PYRAMIDE GENERATIONNELLE U14

IMPORTANT

La gestion de cette compétition est du ressort de la Ligue de Football Occitanie, suite à la réunion du comité de direction de la Ligue Occitanie du 7/09/2021. Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat compétitions ligue section Jeunes au **05.82.08.27.65** - competitions@occitanie.fff.fr

COURRIER DES CLUBS

Club – 503235 - EMULATION S. LE GRAU DU ROI

La commission,

Pris connaissance du courrier par mail du club EMULATION.S. LE GRAU DU ROI en date du 08/09/2021 demandant la possibilité vu le nombre de joueurs dans la catégorie U15/U14 de retirer l'équipe U15 à 8 et engager une équipe U14/15 à 11,

Décide d'accéder à la demande du club et d'inscrire leur équipe dans la catégorie U14/U15 à 11 en Départemental 3 Poule A et de porter cette poule à 9 équipes.

Club - 503237- VAUVERT

La commission

Pris connaissance du courriel du club de VAUVERT en date du 12/09/2021 demandant la suppression de l'engagement des équipes en U17 départemental 2 Poule B et de leur équipe U15 en départemental 3 Poule A, telles que communiquées dans le PV N° 2 du 7/09/2021.

Décide de retirer l'engagement de l'équipe de VAUVERT en U17 D2 de la poule B qui de fait sera portée à 8 équipes et de retirer l'équipe U15 D3 de la poule A qui de fait sera portée à 9 équipes.

Club 519884 -AS CEVENNES

La commission,

Pris connaissance du courriel du AS CEVENNES en date du 13/09/2021 demandant le retrait de leur équipe entente avec le club de COLLET DE DEZE équipe départemental 3 poule B telle que communiquée par le P.V N°2 du 7/09/2021.

Décide de retirer l'engagement de l'équipe entente AS CEVENNES -COLLET DE DEZE de départemental 3 poules B qui de fait sera portée à 8 équipes.

Club 525595 – PISSEVIN VALDEGOUR

La commission,

Pris connaissance du courriel du club PISSEVIN VALDEGOUR en date du 10/09/2021 demandant la possibilité d'engager une équipe en U15 en départemental 3, seule possibilité.

Décide, d'accéder à cette demande en remplacement de l'équipe dans cette poule U15 D3 poule B de l'entente AS CEVENNES -COLLET DE DEZE s'étant retirée, et de porter à 9 équipes composant cette poule.

Club 552049 - RC SAUVETERRE

La commission,

Pris connaissance du courriel du Club de SAUVETERRE en date du 14/09/2021, nous demandant de retirer l'engagement de leurs équipes U15 à 11 et U15 à 8 telles que communiquées dans le PV N° 2 du 2/09/2021.

Décide de retirer l'engagement de leur équipe U15 D3 poule C (foot à 11), cette poule sera portée de fait à 8 équipes et de retirer l'engagement de leur équipe U15 à 8.

INFO CLUBS

- **ENTENTES autorisées à ce jour pour la saison 2021/2022 :**

Voir PV n° comité Directeur du 31/08/2021 annexe 2

- **Rappels utilisation de la FMI :**

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour toutes les rencontres (championnats et coupes).

La FMI doit être transmise dès la fin de la rencontre y compris pour les rencontres du samedi et du dimanche matin (attention aux amendes).

En cas de non-utilisation de la tablette pour dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier et joindre un rapport de non-utilisation avec si possible une capture d'écran.

Pour tous renseignements complémentaires, prenez contact avec la Commission d'Accompagnement des Clubs du District.

Le Président,

Bernard BARLAGUET.

Le Secrétaire de séance,

Patrick AURILLON.